

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 7 Novembre 2003 est adopté à l'unanimité. Mr Yves GAUTRON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait un compte-rendu des travaux et des décisions du bureau syndical et des commissions qui ont eu lieu depuis le dernier comité syndical.

## ADMINISTRATION GENERALE

### INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Le SMPT a procédé à la désignation de deux nouveaux délégués suppléants en remplacement de Mrs. GENTY et DEBOEUF, démissionnaires, dont le siège sera pourvu au sein du Smited par M. MENARD Bernard et Mme MARTIN Martine, nouveaux délégués suppléants.

La liste des délégués actualisée au 12 décembre est la suivante :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
<b>SVL</b>	<b>13</b> M. GRELLIER Jean	M. BROCHARD Régis
	M. BEALU Norbert	M. BERNARD Patrice
	M. BONNEAU Jean-Claude	M. MENARD Claude
	M. POTIRON Jean-Louis	M. ROUILLIER Michel
	Mme ROUYER Colette	M. GABARD Emile
	Mme REGNIER Dominique	M. CHUPIN Stéphane
	M. GUILLET Jean-Marie	M. LENNE Christian
	M. BERNIER Jean-Michel	M. MOTARD Jean Pierre
	M. TRICOT Dominique	M. POINT Serge
	Mme PILLET Denise	M. DUFES Jean Pierre
	M. ROUGER Berty	Mme des DORIDES Isabelle
	M. GEAY Bernard	M. MAROLLEAU Thierry
	M. GABORIEAU Joseph	Mme GUERET Marie Renée
<b>SICTOM LOUBEAU</b>	<b>9</b> M. ROULLEAU Claude	M. BRAUD Michel
	M. POUPIN Pierre	Mme COPIN Annick
	M. NOURRISSON Michel	Mme LE SAUX Jeannie
	M. MAGNAN Paul	M. COLLON Bernard
	M. CHARRUYER François	M. BAUDIFFIER Michel
	M. BOINIER Philippe	M. PROUST Francis
	M. PROUST Adrien	M. BAUDOUIN Jean
	M. HEURTEBISE Michel	M. FOUCHE Etienne
	M. PROUST Bernard	M. BRAULT Frédéric
<b>SMC</b>	<b>10</b> M. MASSE Jacques	M. LAIR Georges
	M. GELOT Alain	M. MOREAU Léopold
	M. COSSET Joël	Mme TRAVERS Françoise
	M. BOUDINET Jean Claude	M. TEULE Michel
	M. GAUTRON Yves	M. BRACONNEAU Pierre
	M. MASSE Michel	M. PERRON René
	M. TOURNAYE Jean	M. FAUCHER Bernard
	M. BEAUDET Hubert	Mme JEAN BAPTISTE Colette
	M. DRAPEAU Jean Luc	M. MAGNIEN Henri
	M. GUIGNARD Dominique	M. ARTAULT Roger

<b>VAL DU THOUET</b>	<b>1</b>	M. DAGUERRE Jean-Yves	M. BILLY Robert
<b>COULONGES</b>	<b>3</b>	M. RENOU Christian M. DUTAUD Gilbert Mme VERGNAUD Renée	M. ASSAILLY Jean Jacques Mme HARRAULT Michèle M. ONILLON Denis
<b>PARTHENAY</b>	<b>4</b>	M. DIEUMEGARD Jacques M. FERJOU Jean-Marie M. GIRARD René M. MIGEON Bernard	M. LECARDEUX Paul M. PASTUREAU Maurice M. CHARRON René M. GUILMAULT Claude
<b>THENEZAY</b>	<b>1</b>	Mr DECOUT Francis	M. RENARD Francis
<b>SVMC</b>	<b>1</b>	M. DENIS Luc	M. PROUST Yvon
<b>SMP THOUARSAIS</b>	<b>9</b>	M. FERJOU Claude M. AUBIN Claude M. VERGNAULT Jannick M. GAUDICHEAU Jean-Jacques M. COUSIN Guy M. FOUCHEREAU Jean-Marie M. JOLIVET Henri M. PRINCAY Jacky M. PAINEAU Henri	M. BONNIN Gérard M. GOUIGNARD Joël M. MENARD Bernard M. RICHARD Michel M. LETHOUAIL Gilbert Mme. MARTIN Martine Mme RIGOT Dominique M. JACQUET Raymond M. PAINEAU Bernard
<b>CAN/HPB</b>	<b>3</b>	M. le Président M. le Président M. le Président	M. M. M.

54

*Délibération n°ASDél121203-18*

### **ADHESION DES NOUVELLES COMMUNES**

Lors du dernier comité syndical il a été abordé le problème de la réception des déchets apportés par des communes non membres du Smited sur le site de La Loge. Un courrier a été adressé à ces collectivités les invitant à adhérer pour bénéficier des services du Smited. A ce jour les communes de Lageon et Viennay ont manifesté leur intention d'adhérer au 1<sup>er</sup> janvier. Afin de permettre d'assurer la continuité du service pour les communes qui souhaiteront adhérer, le comité syndical est invité à voter pour ou contre l'acceptation parmi ses membres des communes isolées que sont : Lageon, Viennay, Fénéry, Amailloux, St Germain de Longue Chaume. Une participation à l'habitant sera demandée au prorata du chiffre de la population, et le tarif moyen mutualisé de 65,62 €/t/c sera appliqué pour chaque tonne livrée sur une installation de traitement ou de transfert du Smited. Les nouvelles communes adhérentes bénéficieront d'un dégrèvement partiel de transport lorsque l'acheminement en direct sur La Loge excèdera 15 kilomètres depuis le barycentre de collecte. Le comité syndical adopte à l'unanimité cette décision.

*Délibération n°ASDél121203-02*

### **DESIGNATION D'UN CABINET D'AVOCATS POUR DEFENSE JURIDIQUE DU SYNDICAT**

Suite à la requête en référé transmise au Tribunal Administratif de Poitiers par un tiers, il apparaît indispensable que le Smited s'attache des services d'un cabinet d'avocats spécialistes des affaires juridiques en matière de marchés publics et d'actes administratifs. En effet, les requêtes en urgence ne laissent que peu de délais pour rassembler les éléments constitutifs d'un mémoire en défense. Monsieur le Président demande l'autorisation de pouvoir confier la mission de défense au cabinet d'avocats Matharan Pintat en cas de besoin. Il a été demandé au comité syndical:

- de confier les missions de défense juridique du Smited au Cabinet Matharan Pintat, 12 bd de Courcelles, 75017 PARIS.
- d'autoriser le Président à régler les frais et honoraires des prestations demandées.

Le comité syndical demande au Président de l'informer chaque fois qu'il y aura recours à ce cabinet d'avocats.

*Délibération n°ASDél121203-12*

## **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Il est proposé d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre la nomination de l'adjoint administratif en poste. Cette transformation de poste intervient dans le cadre de la proposition d'avancement de grade auquel l'agent peut prétendre. Le comité syndical décide d'ouvrir le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

*Délibération n°ASDél121203-15*

## **ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

### **LA LOGE**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

##### **Compostage, transfert, déchetterie La Loge**

Le cabinet MERLIN, chargé de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter les ouvrages de compostage, transfert et déchetterie La Loge a remis son dossier.

Le comité syndical autorise le Président à déposer cette demande en Préfecture.

*Délibération n°ASDél121203-16*

### **CENTRE DE TRI PREPARATION**

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

##### **Elargissement à trois personnalités compétentes pour le jugement des offres sur performances**

Dans le cadre des appels d'offres sur performances, le code des marchés publics prévoit la constitution d'un jury de jugement des offres constitué de la commission d'appel d'offres auxquels sont adjointes des personnalités désignées par la personne responsable du marché. Le nombre de ces personnalités est égal au tiers du nombre des membres de la commission ainsi créée. Le comité syndical autorise le Président à créer cette commission qui, une fois constituée, sera convoquée autant que de besoin pour le jugement des offres déposées dans le cadre des projets centre de tri préparation et compostage transfert déchetterie La Loge.

*Délibération n°ASDél121203-13*

## **FINANCES**

### **BUDGET 2004**

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2004, notamment pour la couverture des frais de structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, le Président propose le budget ci-joint, équilibré en section de fonctionnement à : **5 571 253,00 €**, et en section d'investissement à **6 136 630 €**.

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement. Les autorisations budgétaires ont été votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération et du chapitre en section d'investissement. Le comité syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2004.

*Délibération n°ASDél121203-11*

## CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL 2004

Le Budget qui a été présenté comporte en recette de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2004 arrêtées à 271 243 Euros qui concernent les frais d'études et de premier établissement. Les Statuts en leur article 10-1 précisent que ces contributions sont déterminées au prorata de la population suivant le dernier recensement connu soit 1999. Concernant les frais d'élimination, les participations demandées aux adhérents seront recouvrées proportionnellement aux tonnages effectivement traités par le syndicat dans le cadre des reprises d'exploitation des installations existantes ou des contrats souscrits antérieurement par ses adhérents.

	COLLECTIVITES	Hab INSEE 99	Contributions votées	Tarif /t 2004 votés	Estimation de la Participation sur tonnages		Participation totale estimée (a) + (b)
					Tonnages estimé pour 2004	Participation estimée pour 2004	
1	SVL	65 003	63 999,00	67,26	18467	1 242 176	1 306 175
2	SICTOM de LOUBEAU	47 323	47 522,00	68,52	13958	956 354	1 003 876
3	SMC HAUT VAL DE SEVRE	48 722	48 927,00	64,51	14537	937 833	986 760
4	SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	46 474	46 669,00	60,97	13626	830 744	877 413
5	SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	13 925	13 984,00	66,59	3506	233 505	247 489
6	CAN pour SICTOM HAUT PIE BLANC	15 945	16 012,00	59,15	0	0	16 012
7	CC PARTHENAY	19 142	19 222,00	69,76	5553	387 390	406 612
8	SVMC CHEF BOUTONNE	6 142	6 168,00	60,98	1511	92 123	98 291
9	CC DU VAL DU THOUET	4 265	4 283,00	59,58	997	59 379	63 662
10	CC DU PAYS THENEZEEN	4 438	4 457,00	61,27	1088	66 656	71 113
	<b>Totaux</b>	271 379	271 243,00	65,62	73243	4 806 159	5 077 402

Le comité syndical approuve les contributions ainsi fixées et autorise le Président à les mettre en recouvrement.

*Délibération n°ASDél121203-14*

## TARIFS 2004

Il a été proposé de voter les tarifs de services suivants, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smited ou dont il assure la charge financière d'exploitation :

Admission sur quais de transfert Loubeau		Tarifs 2004
Transfert		5,52
Transport		15,24
Traitement		68,00
Global € TTC /Tonne		88,76
<b>Admission sur quais de transfert Ste Eanne</b>		
Transfert		3,81
Transport		15,24
Traitement		68,00
Global € TTC /Tonne		87,05
<b>Admission directe des déchets sur site de traitement</b>		
Site de La Loge		48,00
<b>Tarifs de référence de transport F.t.km</b>		
Par bennes OM		0,217
Par gros porteurs		0,15
<b>Tarifs forfaitaires par tonne TTC</b>		
Transport Loubeau SMC vers Sita		15,24
Transport SVL vers La Loge(moyenne)		6,66
Transport Parthenay vers La loge		6,59
Transport Parthenay vers Ste Eanne		3,13
Transport Val de Thouet vers La Loge		2,20
Transport Thénézay vers La Loge		4,40
Transport SMC Loubeau vers La Loge		15,24
Transport direct bom SMC La Loge		6,15
Transport direct GP SMC La Loge		6,56
Transport Champdeniers vers SMC		3,74

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2004 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquels s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transport compris.

*Délibération n°ASDél121203-19*

## PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS ET TRAVAUX REALISES EN 2003 AMORTISSEMENTS

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2003 implique de fixer une durée d'amortissement pour chacun. Ainsi il est proposé ce qui suit :

Compte 2031	Début	Fin	Valeur
Etude Antea	2004	2004	27 340,56
Eude programme CTP Montplaisir	2004	2004	39 228,80
Etude d'impact La Loge	2004	2004	50 000,00
Compte 205			
Norton antivirus Smited 5	2004	2005	327,70
Norton antivirus Smited3	2004	2004	59,80
Norton antivirus Smited 4	2004	2004	59,80
Site Internet Mutualisé	2004	2005	18 295,00
Compte 2138			
Pavillon Raveneau La Loge 3	2004	2018	126 956,98
Frais Safer Raveneau	2004	2018	14 948,43
Frais Safer Hay	2004	2018	1 698,29
Bâtiment Agricole Hay	2004	2018	55 000,00
Compte 2121			
Portail La Loge	2004	2004	2 386,02
Aménagements paysagers T1	2004	2004	177 047,49
Casier 2003	2004	2004	250 000,00
Transfert compostage La Loge 3	2004	2004	30 000,00
Compte 2183			
Télécopier Laser Brother	2004	2006	450,89
Imprimante laser HP 5500DN	2004	2006	7 006,17
Alimentation PC	2004	2004	47,84
Alimentation PC	2004	2004	47,84
Cartes Réseau	2004	2004	89,70

Certaines de ces valeurs sont indicatives. Le comité syndical accorde au Président d'arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées.

*Délibération n°ASDél 121203-03*

## LA LOGE

### **APPEL D'OFFRES AMENAGEMENTS PAYSAGERS LA LOGE Tranche 2004**

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2003 conformément au programme d'aménagement défini par le cabinet AVENA. La seconde tranche de travaux est prévue pour 2004. Il convient de lancer un appel public à la concurrence avant d'attribuer le marché de travaux. Le Président est autorisé par le comité syndical à lancer cet appel d'offres.

*Délibération n°ASDél121203-04*

### **APPEL D'OFFRES COMPOSTAGE TRANSFERT DECHETTERIE LA LOGE**

Dans le cadre de la réalisation des ouvrages de compostage, transfert et déchetterie prévue sur le site de La Loge, il a été proposé de lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de cette opération. Un appel d'offres sur performances pour le process compostage et un appel d'offres travaux pour les autres lots. Ces deux procédures seront successives et non pas simultanées dans la mesure où le résultat de l'appel d'offres sur performances du process influera sur le contenu du cahier des charges des autres lots et notamment celui du génie civil. Le président est autorisé à lancer ces appels d'offres.

*Délibération n°ASDél121203-*

## **TERRAINS LA LOGE**

### **Réserve foncière du SMPT**

Le Syndicat Mixte du Pays Thouarsais est propriétaire de terrains situés à La Loge Commune de Coulonges Thouarsais. Cette réserve foncière, acquise lors de l'ouverture du site, constitue l'essentiel de la zone d'extension du site. Les domaines ont estimé ce bien à 33 000 €. Compte tenu des prix négociés sur le même site et des prix moyens que serait amené à régler le Syndicat dans le cadre d'acquisitions foncières ayant trait aux déchets, le propriétaire actuel propose une

vente au prix de 58 000 € pour une surface totale de 14ha 32a 13ca. Le Président est autorisé à signer les actes d'acquisition de cette réserve foncière.

*Délibération n°ASDél121203-20*

## **EXTENSION LA LOGE**

### **Acquisition foncière Hay**

La famille Hay, propriétaire des parcelles et des bâtiments de ferme situés au centre de la réserve foncière du Syndicat du Pays Thouarsais avait accepté de vendre au prix de 24392 € majoré de 3405 € d'indemnités au fermier. Depuis, le propriétaire estime que la valeur de son bien est supérieure à ce qu'il avait proposé et qu'il est pénalisé d'un manque à gagner sur son exploitation. Une rencontre a été organisée devant notaire le 24 septembre dernier. Le propriétaire réclame 45000 € pour le bien, majoré de 3405 € d'indemnités dues au fermier lequel réclame également une indemnité estimée à 18000 € pour perte de ressource PAC par unité gros bovins. Après plusieurs heures de négociations le compromis signé devant notaire est le suivant :

Achat pour 45000 € majoré de 3405 € d'indemnités

Mise à disposition de la parcelle B682 jusqu'au 31/12/2005.

Le comité syndical est invité à délibérer sur les propositions suivantes :

- Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à M et Mme HAY Michel, 10 rue des Lauriers à NUEIL SUR ARGENT sis à La Loge, Coulonges Thouarsais comprenant :
  - Trois parcelles de terres à usage agricole sises au lieu dit « La Loge » avec présence d'anciens bâtiments à usage agricole dont une partie appartient déjà au Sivom du Pays Thouarsais adhérent du Smited et cadastrées section A n° 10, 11 et 271 pour un contenance de 1ha 29a 75ca.

La valeur vénale du bien a été estimée entre 4 200 et 4 800 € majorée d'indemnités dues à l'exploitant de 3 405 €. Le propriétaire réclame 45000 € majoré de 3405 € d'indemnités dues au fermier.

- Mise à disposition gratuite du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005 de la parcelle B 682 propriété du Smited.

Après examen de l'estimation des domaines et de la contre proposition du propriétaire, le bureau a émis un avis favorable à l'acquisition de ce bien aux conditions arrêtées devant notaire, considérant :

- Que les terrains se trouvent au centre d'un ensemble de parcelles déjà acquises pour le projet d'extension du centre de stockage et sont indispensables pour sa réalisation,
- Que le département des Deux-Sèvres se trouve en déficit de capacités de traitement des déchets,
- Que le SMITED a été identifié dans le Plan Départemental d'élimination des déchets comme opérateur pour la création de nouvelles capacités de traitement,
- Qu'il y a urgence à créer de nouvelles capacités de traitement,
- Que le projet de la loge est à ce jour le seul projet public en mesure d'aboutir,
- Qu'une procédure d'expropriation serait incompatible pour le maintien de bonnes relations avec la population locale, primordial pour le bon déroulement d'un projet sensible de ce type et risquerait de remettre en cause sa réalisation.

Le comité syndical autorise le Président à acquérir les terrains ci-dessus référencés dans les conditions arrêtés devant notaire.

*Délibération n°ASDél121203-01*

## **TRI PREPARATION**

### **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

#### **Appel d'offres sur performances pour la réalisation du centre de tri préparation des OM résiduelles**

Dans le cadre du lancement de l'appel d'offres sur performances pour la réalisation du centre de tri préparation des ordures ménagères résiduelles il est nécessaire de publier un avis d'appel à candidatures qui fera suite à la pré information. Le comité syndical autorise le Président à lancer cet appel de candidatures auprès des journaux officiels : l'Office des Publications Officielles des Communautés Européenne et BOAMP.

*Délibération n°ASDél1212103-06*

## **AVIS D'INFORMATION**

## Préalable au lancement de l'Appel d'offres sur performances pour la réalisation du centre de tri préparation des OM résiduelles

Dans le cadre du lancement de l'appel d'offres sur performances pour la réalisation du centre de tri préparation des ordures ménagères résiduelles il est nécessaire de publier un avis de pré information. Le comité syndical autorise le Président à lancer cette pré-information auprès des journaux officiels : l'Office des Publications Officielles des Communautés Européenne et BOAMP.

Délibération n°ASDél121203-07

## TRANSFERT SVL Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la réalisation d'un quai de transfert sur le Bressuirais, il a été proposé au comité syndical d'autoriser le Président à lancer un appel public à la concurrence pour la conception, avec option recherche de site d'implantation, avant de lancer la réalisation de cet équipement. Le Comité Syndical décide de passer un marché de maîtrise d'œuvre sans formalités préalables compte tenu du montant estimé des prestations.

Délibération n°ASDél121203-08

## AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL

### Pour la réalisation du centre de tri préparation des ordures ménagères résiduelles

Conformément au cadre comptable, le SMITED peut recourir aux autorisations de programme (opérations) et crédits de paiement pour ses dépenses d'investissement (articles L.2221-5, L. 2311-3, et R.2311-9). Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. L'autorisation de programme est définie comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits de paiement. Ainsi, il est proposé au comité syndical, les autorisations de programme et de crédits de paiement suivants :

#### CENTRE DE TRI PREPARATION DES OMR DE MONTPLAISIR

#### AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS

N° d'opération budgétaire : OO14  
Chapitre budgétaire: 2315

Enveloppe estimée au 30/11/03: 15,174 M€

<b>Autorisation de programme/Échéance</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>
Reports 2003 estimés au 1/12/02	74 000			
<b>BP 2004</b>				
Pré-lancement et études préalables	100 000			
<b>BS 2004</b>				
Études techniques préparatoires	500 000			
Avances chantier	500 000			
<b>BP 2005</b>				
Travaux 60%		8 400 000		
<b>BP 2006</b>				
Travaux 30%			4 200 000	
<b>BP 2007</b>				
Solde travaux 10%				1 400 000
<b>Totaux</b>	<b>1 174 000</b>	<b>8 400 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>1 400 000</b>

<b>Autorisation de crédits/Échéance</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>
A hauteur des autorisations inscrites aux budgets	1 174 000	8 400 000	4 200 000	1 400 000

<b>Prévisions de recettes provisoire</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>	<b>€uros</b>
Autofinancement	174 000			
Emprunts	1 000 000	7 700 000	3 500 000	
Subventions		700 000	700 000	1 400 000
<b>Total</b>	<b>1 174 000</b>	<b>8 400 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>1 400 000</b>

Le comité syndical autorise ce programme qui devra être révisé et actualisé au tant que de besoin.

Il s'engage à inscrire aux budgets les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses à régler au cours de chaque exercice. Il demande au Président de tenir informée l'assemblée de l'évolution de ces estimations de travaux et de l'état d'avancement des engagements.

*Délibération n°ASDél121203-09*

### **FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demande l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations « extension du CSDU de La Loge », « Compostage transfert déchetterie La Loge » et « Centre de tri préparation dans la limite des crédits ou autorisations prévues. Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical est invité à voter avant la signature effective des contrats. Il en est de même pour ce qui concerne les demandes de subventions afférentes aux opérations en cours, le Président est autorisé par l'assemblée pour entamer toute démarche permettant d'obtenir les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre des différents projets du Smited.

*Délibération n°ASDél 121203-17*

### **AVENANT MARCHÉ SITA CENTRE OUEST**

La Sté SITA Centre Ouest, titulaire du marché de traitement des déchets jusqu'à fin 2004, propose un avenant au dit marché permettant aux contractants de résilier celui-ci à tout moment moyennant un préavis de 90 jours. A défaut de signature, Sita Centre Ouest dénoncera le marché à son terme annuel, soit le 31 décembre 2003. Après avoir rendu compte au Comité Syndical de l'entrevue du 10 décembre avec les représentants de Sita et M. le Préfet, le Président sollicite l'autorisation de signer cet avenant. A l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer cet avenant.

*Délibération n°ASDél121203-10*

### **AVENANT MARCHÉ SITA CENTRE OUEST**

#### **Seuil du marché**

La Sté SITA Centre Ouest est titulaire du marché de traitement des déchets jusqu'à fin 2004. Le marché comporte un seuil minimum de 20000 t/an et un maximum estimé à 25000 t/an. En 2003 le tonnage exporté sera voisin de 27500 t. Monsieur le Président est autorisé à porter le seuil maximum à 28000 t/an pour permettre de régler le solde du marché 2003.

*Délibération n°ASDél121203-22*

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES INTERVENANTS A LA JOURNEE TECHNIQUE PREVENTION**

La journée technique prévention organisée par le Smited en partenariat avec la CAN et les services de l'Etat, réunie des experts dans le domaine qui interviendront lors de cette journée. Monsieur le Président propose la prise en charge des frais d'intervention de ceux-ci ainsi que les frais d'hébergement de ceux dont l'éloignement géographique de leur résidence administrative nécessite un hébergement la veille. Le comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél121203-21*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h00.

Le Président du SMITED,  
Jacques MASSE

Le Secrétaire de Séance,  
Yves GAUTRON